

## 3. PERSONNEL DE SANTÉ

### 3.7. Psychiatres

À tout moment, environ 10 % de la population adulte déclare souffrir d'une forme ou d'une autre de trouble mental ou comportemental (OMS, 2001). Les personnes ayant des problèmes de santé mentale peuvent recevoir de l'aide d'un éventail de professionnels, tels que les généralistes, psychiatres, psychologues, psychothérapeutes, travailleurs sociaux, infirmières spécialisées, etc. En Europe, d'après une enquête de population réalisée en 2005-06, 13 % de la population en moyenne dans les pays de l'Union européenne déclaraient avoir demandé l'aide d'un professionnel de santé pour un problème psychologique ou émotionnel au cours de l'année précédente (Eurobaromètre, 2006). Parmi les personnes qui ont cherché de l'aide, deux tiers (67 %) ont consulté un généraliste, 15 % un psychiatre et encore 15 % un psychologue (graphique 3.7.3).

Cette section se concentre sur une seule catégorie de professionnels dans le domaine de la santé mentale, les psychiatres, du fait que l'on a moins de données comparables sur les autres catégories telles que les psychologues. Les psychiatres ont la responsabilité de diagnostiquer et de traiter un éventail de problèmes de santé mentale graves, comme la dépression, les troubles de l'apprentissage, l'alcoolisme et la toxicomanie, les troubles de l'alimentation et les troubles de la personnalité comme la schizophrénie. Le nombre des psychiatres dans la plupart des pays de l'OCDE se situe entre dix et vingt pour 100 000 habitants. Le nombre le plus élevé s'observe en Suisse, dans certains pays nordiques (Islande et Norvège) et en France, et le plus bas en Turquie, Corée, Pologne, Hongrie et Espagne (graphique 3.7.1).

Le nombre de psychiatres par habitant a augmenté depuis 1995 dans la plupart des pays de l'OCDE pour lesquels on possède des données. La hausse a été particulièrement rapide au Luxembourg, en Suisse, en Allemagne et en Autriche. À l'opposé, le nombre de psychiatres par habitant n'a pas augmenté en France, en Hongrie, au Portugal ni aux États-Unis depuis 1995 (graphique 3.7.2). En France, la plus grande part de l'augmentation a eu lieu dans les années 70.

Comme pour beaucoup d'autres spécialités médicales, les psychiatres peuvent être inégalement répartis entre les régions à l'intérieur d'un pays donné, certaines régions

étant mal servies. En Australie, par exemple, la densité des psychiatres est sept fois plus élevée dans les grandes villes que dans les régions reculées (AIHW, 2008b).

Les psychiatres ont un rôle variable d'un pays à l'autre. Un pays comme l'Espagne a délibérément choisi de faire travailler les psychiatres en coopération étroite avec les généralistes. Ainsi, bien que le nombre de psychiatres soit relativement faible, les taux de consultation des psychiatres par les personnes souffrant de troubles mentaux sont plus élevés que dans d'autres pays où le nombre de psychiatres est plus élevé, en raison des taux plus élevés d'envoi en consultation par les généralistes (Kovess-Masfety, 2007).

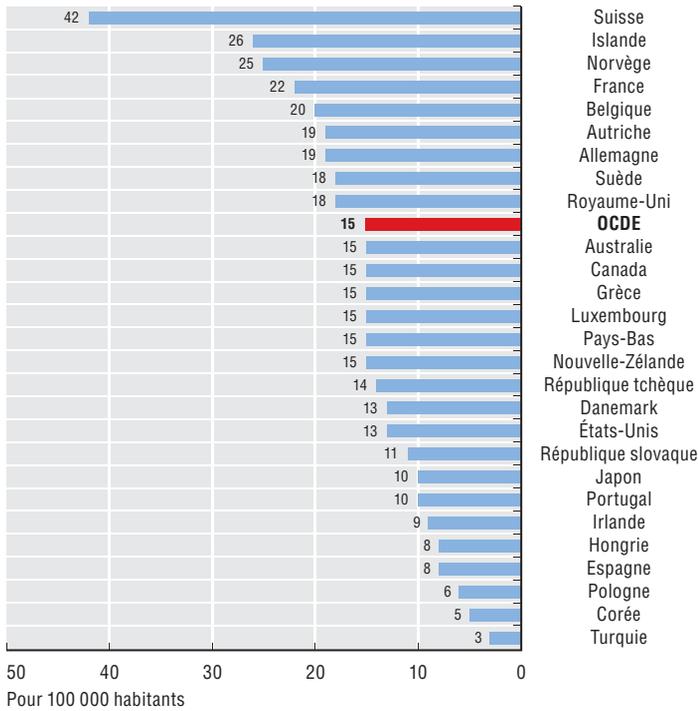
Le rôle des autres fournisseurs de services de santé mentale comme les psychologues varie aussi d'un pays à l'autre. Aux Pays-Bas, par exemple, il existe un nombre élevé de psychologues, très actifs dans la fourniture de services qui sont couverts par les systèmes d'assurance maladie. Dans d'autres pays, comme la France, les psychologues sont moins nombreux et les services qu'ils fournissent ne sont pas couverts par l'assurance maladie publique (Kovess-Masfety, 2007).

#### Définition et écarts

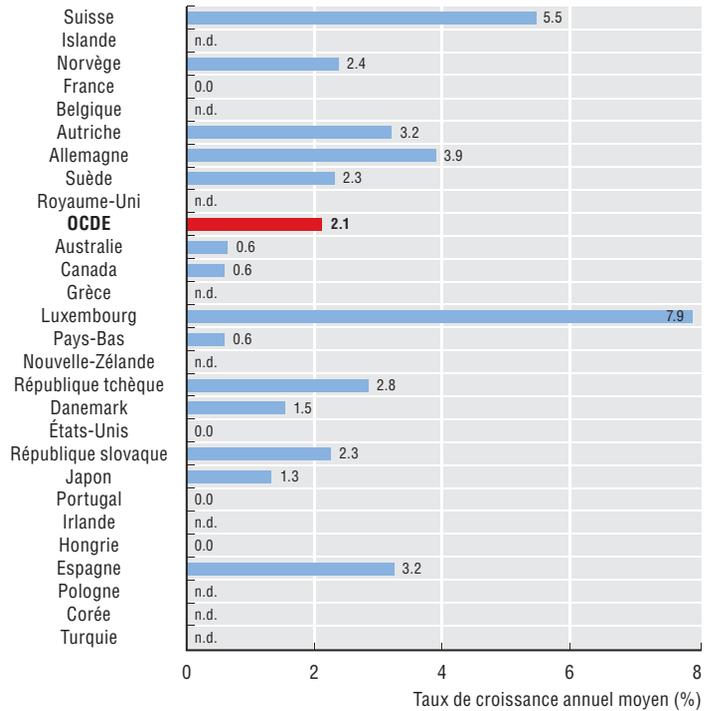
Les psychiatres sont des docteurs en médecine spécialisés dans la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies mentales. Ils ont une formation postdoctorale en psychiatrie, et ils peuvent aussi avoir une formation additionnelle dans une spécialité psychiatrique comme la neuropsychiatrie ou la pédopsychiatrie. Les psychiatres peuvent prescrire des médicaments, ce que ne peuvent pas faire les psychologues dans la plupart des pays.

Les chiffres couvrent normalement les psychiatres, les neuropsychiatres et les pédopsychiatres. Les psychologues ne sont pas comptés. Ces données reposent sur un dénombrement des personnes, sans distinction d'un travail à temps plein ou à temps partiel.

**3.7.1 Nombre de psychiatres pour 100 000 habitants, 2007 (ou dernière année disponible)**

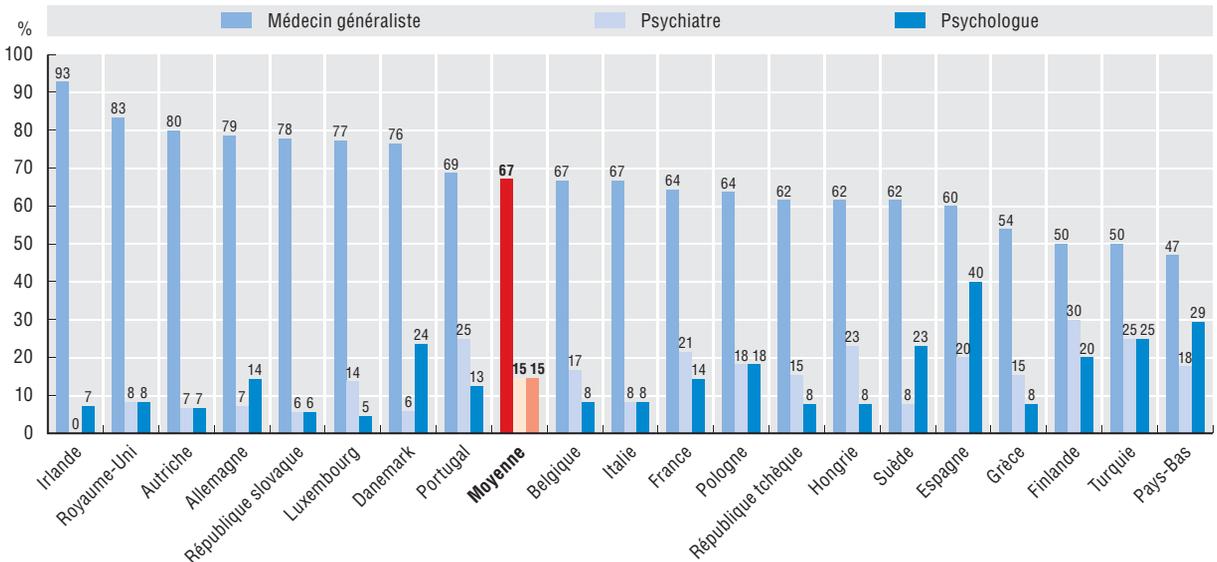


**3.7.2 Variation du nombre de psychiatres pour 100 000 habitants, 1995-2007 (ou année la plus proche)**



Source : Eco-Santé OCDE 2009.

**3.7.3 Type de professionnel(s) consulté(s) pour des problèmes de santé mentale dans plusieurs pays de l'Union européenne, 2005-06**



Note : La question posée pendant l'entretien était : « Durant les 12 derniers mois, avez-vous fait appel à un professionnel du fait d'un problème de santé d'ordre psychologique ou émotionnel ? Si oui, veuillez indiquer quel(s) professionnel(s) dans la liste fournie. »

Source : Eurobaromètre, décembre 2005-janvier 2006.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/721860541567>



Extrait de :  
**Health at a Glance 2009**  
OECD Indicators

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/health\\_glance-2009-en](https://doi.org/10.1787/health_glance-2009-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2009), « Psychiatres », dans *Health at a Glance 2009 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/health\\_glance-2009-30-fr](https://doi.org/10.1787/health_glance-2009-30-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).